



Vices cachés sur voiture d'occasion

Par **majdk_old**, le **02/12/2007** à **14:37**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture d'occasion au mois d'Aout dernier à un particulier.

Le lendemain la voiture ne démarré plus et la dépaneuse est venue le récupérer pour l'emmener au garagiste.

J'ai contacté le particulier qui me l'avait vendu et ce dernier m'a dit qu'il prendrait en charge les réparations, ce qu'il a fait.

Quand j'ai récupéré la voiture (environ 2 semaines plus tard) la voiture broutait.

Je l'ai de nouveau ramené chez le garagiste qui a trouvé une fuite dans la pompe a injection.

Il m'a fait un devis. J'appelé de nouveau le particulier qui me l'a vendu et m'a dit qu'il s'excusait, qu'il était de bonne foi et qu'il rembourserai les réparations. Du fait qu'il m'avait déjà remboursé la première réparation j'ai eu confiance et j'ai fait la réparation de la voiture qui m'a couté 800 €.

Quand j'ai envoyé la facture, le discours de la personne a changé et celui ci refuse de me rembourser.

Que puis-je faire ? Est-il encore temps d'agir en justice sachant que j'ai effectué les réparations ? A noté qu'il m'a vendu la voiture en me disant qu'il n'y avait aucun problème.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **majdk_old**, le **10/12/2007** à **20:47**

up